

PROGRAMME DE FORMATION DAE

INITIATION AUX PREMIERS SECOURS AVEC UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE

(Décrets 2021-469 du 19/04/21, 2007-705 du 4/05/07, et arrêté du 6/11/2009)

Objectif du module : être capable de prendre en charge une victime inconsciente et mettre en oeuvre un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) en attendant l'arrivée des secours.

Nombre de participants : 4 à 8 personnes.

Méthodes pédagogiques :

- > Alternance théorie et pratique
- > Mises en situation
- > Supports vidéos réalisés par l'INRS, mannequins (adultes, enfants et nourrissons), modèle de tête en coupe, SKILL GUIDE, défibrillateurs
- > Fascicule de support de formation pour chaque participant

Public Visé : salariés préalablement à leurs départs à la retraite et leurs employeurs en matière de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent en application du décret 2021-469 du 19 avril 2021.; entreprises ayant implanté un défibrillateur sur leur site ou ayant l'intention de le faire, participation à l'effort national de prévention des décès par arrêt cardiaque, renforcement de la vigilance intra-entreprise en application du décret 2007-705 du 4 mai 2007 et de l'arrêté du 6 novembre 2009

Conduite à tenir en cas d'accident :

- > **Protéger :** recherche des risques persistants (électrisation, écrasement, incendie ou explosion, asphyxie) et suppression du danger ou éloignement de la victime
- > **Examiner :** observation des fonctions vitales, et reconnaissance et appréciation des signes d'une détresse vitale
- > **Alerter ou faire alerter :** organisation des secours dans l'entreprise et des secours publics.
- > **Secourir :**
 - Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP)
 - Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)
 - Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) chez les personnes âgées, adultes, enfants nourrissons

Placement dans la chaîne de secours

- > Connaître son rôle primo-actant dans la chaîne de secours
- > Comprendre le rôle primordial du primo-actant pour la survie de la victime et se mettre dans un état de vigilance avec ce rôle

Validation et modalités : formation non certifiante et non diplômante. Une attestation de présence est remise à chaque participant à l'issue de chaque séance

